



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**

REÇU  
Par Aiff Christian , 16:57, 02/06/2020

Luxembourg, le 02 juin 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Monsieur le Ministre de la Digitalisation au sujet du traçage informatique dans le contexte du Coronavirus SARS-CoV-2.

Le 25 mai, la Commission Nationale d'éthique (CNE) a émis une prise de position sur les aides informatiques dans la lutte contre la pandémie du Coronavirus SARS-CoV-2. La CNE en vient à la conclusion claire que le « traçage informatique est un moyen dont au moins la prise en compte, sinon la réalisation, est incontournable [...] » Elle estime que le « traçage informatique doit être considéré comme un élément utile dont la prise en compte devient dès lors nécessaire. Cette conclusion positive n'est pas sans conditions. [...] Les éléments du cadre sont que, quel que soit le choix technique, le traçage doit être volontaire, transparent, minimaliste et limité dans le temps avec un objectif clairement défini. »

Pour la CNE « le traçage informatique ne devrait pas être éliminé par pur opportunisme. » Dès lors la CNE conseille au Gouvernement « d'envisager positivement le traçage informatique et faire l'analyse détaillée des moyens techniques et juridiques nécessaires à cet effet. »

Par ailleurs, en France l'application de traçage StopCovid sera déployée cette semaine après un débat parlementaire et en Allemagne, il est prévu de lancer une application mi-juin. Enfin, la Commission européenne a publié une communication sur ces applications et défini des lignes directrices sur l'interopérabilité transfrontalière.

J'aimerais dès lors savoir :

- Quelles sont les suites que le Gouvernement entend donner aux recommandations claires de la CNE ?
- Quelles sont les conséquences pour le Luxembourg de la mise en place d'applications de traçage informatique dans nos pays voisins ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Claude Wiseler  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 03 juin 2020

Objet : Question élargie n° 39 du 02.06.2020 de Monsieur le Député Claude Wiseler - Traçage informatique dans le contexte du coronavirus SARS-CoV-2

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de la Digitalisation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés